

11. Vœu de la municipalité sur l'avenir du parc de la Poudrerie
Rapporteur : Monsieur François ASENSI

Sauvons le Parc de la Poudrerie !

Le Parc de la Poudrerie, lieu de détente de nombreuses familles tremblaysiennes, et site naturel classé Natura 2000, est aujourd'hui menacé.

En effet, la convention qui lie État, Région, et Département pour la gestion du parc arrive à échéance au 31 décembre 2016. Pour l'instant, aucune solution n'a été avancée pour l'avenir. L'Etat, propriétaire de ce parc, ne s'engage pas à prendre en charge sa gestion ainsi que les coûts de dépollution des bâtiments de l'ancienne Poudrerie nationale. Il faut le dire clairement : c'est aujourd'hui l'ouverture au public du Parc qui est en jeu.

Lors des questions au gouvernement le 26 avril 2016 en réponse à une question de Monsieur François Asensi, la secrétaire d'État Barbara Pompili avançait la possibilité d'une cession du Parc au Département de la Seine-Saint-Denis. Cette proposition fait planer encore plus d'incertitude, car elle n'offre pas une solution solide pour l'avenir, en matière de gestion, de dépollution, et du partage des charges financières.

La municipalité de Tremblay-en-France a souhaité associer à cette mobilisation l'ensemble des citoyens, notamment par voie de pétition. L'avenir du Parc est un enjeu qui concerne toute la population. C'est par l'implication du plus grand nombre que nous pourrons porter cette question, afin que chaque institution prenne ses responsabilités.

La municipalité de Tremblay-en-France invite donc l'État, le Département de Seine-Saint-Denis, et la Région Ile-de-France à se remettre autour de la table pour trouver une solution durable au renouvellement de cette convention, avec comme seul objectif la sauvegarde de ce poumon vert de 137 hectares et son accès au grand public. C'est là l'intérêt de tous.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'inviter l'État, le Département de Seine-Saint-Denis, et la Région Île-de-France à se remettre autour de la table pour trouver une solution durable au renouvellement de cette convention, avec comme seul objectif la sauvegarde de ce poumon vert de 137 hectares et son accès au grand public.**